

Informations de base	
2022/0084(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Sécurité de l'information dans les institutions, organes et organismes de l'Union Subject 2.80 Coopération et simplification administratives 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.07 Cybersécurité, politique cyberspace 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 8.40 Institutions de l'Union 8.40.08 Agences et organes de l'Union	